

Rappel de la commande et des références réglementaire

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

Renseignements concernant la mission

Nom et nature du commanditaire de la mission :

L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat			
N° de certificat de certification		Date d'obtention :	
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC			
Organisme d'assurance professionnelle			
N° de contrat d'assurance			

L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	NITON		
Modèle de l'appareil	XLp300 ou XL300		
N° de série de l'appareil	Est indiqué sur votre visa d'enregistrement IRSN		
Nature du radionucléide	109 Cd		
Date du dernier chargement de la source	Date source, cf le Visa IRSN	Activité à cette date : 370 MBq ou 1 480 MBq	
Autorisation ASN (DGSNR)	N°: T.....	Date d'autorisation : Cf l'autorisation ASN	
	Date de fin de validité de l'autorisation : Cf l'autorisation ASN		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	Cf l'autorisation ASN		
Non de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)			
Fabricant de l'étalon	NIST	N° NIST de l'étalon	2573
Concentration	mg/cm ² (*)	incertitude	mg/cm ² (*)
Vérification de la justesse de l'appareil en début de CREP	date :	N° de la mesure :	
		concentration	mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en fin de CREP	date :	N° de la mesure :	
		concentration	mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension à lieu	date :	N° de la mesure :	
		concentration	mg/cm ²

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

(*) Se référer à votre planche étalon fournie avec votre analyseur de plomb Niton et reprendre les valeurs (concentration et incertitude) indiquées sur la peinture rouge, en haut à gauche de celle-ci.